

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 119 (1993)
Heft: 7

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Energie 2000, qu'est-ce que c'est?

Coup d'envoi

Le programme Energie 2000 est la réponse du Conseil fédéral à la votation du 23 septembre 1990, quand le peuple et les cantons ont accepté l'article constitutionnel sur l'énergie et l'initiative en faveur d'un moratoire nucléaire, tout en rejetant celle pour l'abandon de l'énergie nucléaire. L'exécutif fédéral a clairement compris ce message du souverain en faveur d'une politique énergétique nouvelle, axée sur l'utilisation économique et rationnelle de l'énergie et le recours aux agents renouvelables.

Des objectifs clairs

Dès le soir de la votation, le chef du Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie, l'actuel président de la Confédération Adolf Ogi, a lancé un appel à «l'armistice énergétique». Le 27 février 1991, le Conseil fédéral donnait le feu vert au programme Energie 2000, avec des objectifs qui représentent autant d'engagements politiques: d'ici à l'an 2000, stabiliser la consommation d'énergies fossiles et les rejets de CO₂ au niveau de 1990, puis les réduire; atténuer la progression de la demande d'électricité, puis la stabiliser; obtenir des énergies renouvelables un apport supplémentaire de 0,5% à la production d'électricité et de 3% à celle de chaleur; accroître, toujours dans le même délai, la production hydroélectrique de 5% et la puissance des centrales nucléaires de 10%.

Mobiliser toutes les forces

Multipliant les contacts, M. Ogi a su gagner à la cause toutes les forces politiques qui comptent dans le pays. Outre les services fédéraux intéressés, ce sont les cantons, les communes, les milieux économiques, les organisations privées et les partis gouvernementaux, soit plus de 70 organismes qui participent à cette action.

Quatre groupes d'action

Quatre groupes d'action ont été mis sur pied; ils traitent respectivement des combustibles, des carburants, de l'électricité et des énergies renouvelables. Dirigés par des spécialistes du secteur privé, ils sont le fer de lance

d'Energie 2000. Avec des représentants de l'économie et de l'administration, ils cherchent à lancer le plus grand nombre possible d'opérations dans le sens des objectifs fixés; car les pouvoirs publics devront intervenir d'autant moins que l'initiative privée se déploiera mieux.

Conditions générales modifiées

Neanmoins, le Conseil fédéral a clairement indiqué d'emblée que les conditions générales établies doivent se modifier. Un premier pas a été fait en décembre 1990, lorsque le Parlement a adopté l'arrêté fédéral sur l'énergie (AE), entré en vigueur le 1^{er} mai 1991. L'ordonnance sur l'énergie a suivi le 1^{er} mars 1992, jetant les bases de tout un éventail de mesures d'économies.

Les groupes de conciliation

Des groupes de conciliation œuvrent à la recherche de solutions consensuelles aux objets qui restent controversés, qu'il s'agisse des forces hydrauliques, des lignes électriques ou des déchets radioactifs. Ainsi, l'armistice énergétique ne signifie pas qu'il ne doive y avoir qu'une opinion sur la marche à suivre. C'est plutôt la disponibilité au dialogue qui est demandée, afin que les sujets de conflit soient discutés ouvertement.

Où en sommes-nous et que nous réserve l'avenir?

Deuxième rapport annuel

Comme en témoigne le deuxième rapport annuel, du bon travail a été fait depuis février 1991. L'organisation et les structures nécessaires pour réaliser le programme sont en place. De nombreux projets ont été préparés, les entretiens de conciliation ont commencé. Ce qui manque encore, c'est l'effet de masse.

Besoin d'agir

Il s'agit maintenant de réaliser les programmes, plans et projets concocés, grâce à un surcroît d'efforts à tous les échelons et aux modifications des conditions générales régissant le marché. Il faut notamment adopter une taxe sur le CO₂ ou sur l'énergie, des conventions sur les valeurs-cibles

de consommation des appareils et des véhicules, des tarifs équitables et des éléments d'économie de marché pour les énergies de réseau (planification intégrée des ressources), ainsi que des programmes d'investissements et d'assainissement dans le bâtiment.

Un contexte nouveau...

Tout cela n'ira pas de soi, car l'évolution du contexte d'Energie 2000, depuis deux ans, n'est pas toujours au profit du programme: moyens financiers limités, récession, faible espoir d'un changement rapide des conditions générales établies, déréglementation de l'économie et menaces de rupture de l'armistice énergétique, peuvent entraver une réalisation rapide.

... avec ses possibilités propres

Bien des raisons demeurent pourtant de plaider pour une réalisation accélérée d'Energie 2000: en favorisant l'innovation et les investissements dans des technologies d'avenir, peu gaspillées de ressources, le programme contribuera à relancer l'économie, à créer des emplois et à renforcer la compétitivité internationale des entreprises dans un domaine traditionnel pour la Suisse, celui des produits de haute qualité.

Vers une croissance durable

Dans une optique internationale, Energie 2000 concrétise de façon exemplaire l'objectif d'une croissance durable fixé par la conférence de Rio sur l'environnement et vise aussi à stabiliser les rejets de CO₂, comme le veut la CE. A l'échelon national, le programme montre comment échanges et conciliation peuvent renouveler un débat très polarisé, afin de remplir le mandat reçu lors du scrutin du 23 septembre 1990.

Le programme Energie 2000 ne se limite donc pas à quelques objectifs quantitatifs et à un armistice énergétique avant tout verbal. Il s'agit bel et bien de la vision d'un pays ouvert, tourné vers l'avenir, axé sur une croissance durable et capable de résoudre ses problèmes par la collaboration et le dialogue. Nous croyons qu'une telle vision mérite que chacun y adhère, car elle profite à tous.

Documentation sur le programme Energie 2000 contre envoi d'une étiquette-adresse avec la mention «Documents E2000 IAS» à l'Office fédéral de l'énergie, 3003 Berne.